

Sommaire

REINSCRIPTION EN LIGNE A L'UH2C.....	3
INFORMATIONS GENERALE	3
QUE PREPARER AVANT MA REINSCRIPTION EN LIGNE ?	3
COMMENT ACCEDER A LA PLATEFORME DE REINSCRIPTION EN LIGNE ?	4
COMMENT EFFECTUER LA REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE ?	5
Ecran 1 : Bienvenue.....	5
Ecran 2 : Informations personnelles et pédagogique.....	6
Ecran 3 : Vérification assurance	7
Ecran 4 : Confirmation de la réinscription administrative	8

REINSCRIPTION EN LIGNE A L'UH2C

La réinscription en ligne a pour but de faciliter le processus de la réinscription administrative des étudiants, en leur permettant de se réinscrire via une plateforme web intégrant des étapes dématérialisées.

La plateforme est ouverte aux étudiants de **Licence d'études fondamentales, Licence professionnelle, Master et Master spécialisé** en poursuite d'étude directe (dans le même diplôme et la même filière), ayant déjà été inscrits au titre de l'année universitaire 2018-2019 dans les établissements de l'UH2C.

INFORMATIONS GENERALES

Vous ne pouvez pas vous réinscrire en ligne au titre de l'année 2019-2020, si vous êtes :

- Étudiant s'inscrivant pour la 1ère fois à un diplôme ou une filière ;
- Étudiant en réorientation ;
- Étudiant ayant quitté l'Université Hassan II de Casablanca depuis au moins 1 an.

Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec le service scolarité de votre établissement, mais avant, lisez attentivement toutes les explications ci-après, les informations que vous souhaitez obtenir sont probablement contenues dans ce guide.

QUE PREPARER AVANT MA REINSCRIPTION EN LIGNE ?

Pour effectuer la réinscription administrative par web, il faut au préalable:

- Souscrire une assurance contre les risques d'accidents ([Consulter le site web](#)) ;
- Activer son compte ENT et obtenir ses codes d'accès (Consulter le guide d'accès à l'ENT à l'usage des étudiants sur ent.univh2c.ma)

COMMENT ACCEDER A LA PLATEFORME DE REINSCRIPTION EN LIGNE ?

La première étape permettant de se réinscrire est l'authentification sur l'espace numérique de travail de l'université.

Vous pouvez y accéder via <https://ent.univh2c.ma>

Cliquez sur « Connectez-vous » et entrez vos identifiants

The screenshot shows the ENT interface with the following sections:

- Bienvenue sur votre ENT**: Welcome message and instructions on how to use the ENT.
- Accéder à votre ENT**: Login section with a 'Connexion' button circled in red. Below it, instructions for connecting and a 'Déconnexion' button.
- Gérer votre compte**: Account management section with links for 'Activer votre compte informatique', 'Login (nom d'utilisateur) oublié', 'Changer votre mot de passe', and 'Mot de passe oublié?'. It also lists user types: 'personnel et enseignants' and 'étudiants'.

N.B : Si vous avez des difficultés pour accéder à votre compte, consultez le [Guide d'accès à l'ENT à l'usage des étudiants](#)

COMMENT EFFECTUER LA REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE ?

Ecran 1 : Bienvenue

Après vous être authentifié(e), vous pouvez entamer votre réinscription en consultant l'onglet « RÉINS ».

Vous êtes maintenant sur la page d'accueil de la plateforme de réinscription REINS qui vous permet d'obtenir de plus amples informations sur la réinscription en ligne.

Réinscription à distance 2019/2020

Bienvenue sur la plateforme de réinscription en ligne de l'UNIVERSITE HASSAN II de CASABLANCA

La réinscription administrative est réservée aux étudiants en poursuite d'étude directe (dans le même diplôme et la même filière) , ayant déjà été inscrits en **licence fondamentale, licence professionnelle, master ou master spécialisé** au titre de l'année universitaire 2018-2019 dans les établissements de l'UH2C.

Préalablement à votre réinscription, vous devez souscrire une assurance contre les risques d'accidents ([Consulter le site web de l'UH2C](#))

Vous ne pouvez pas effectuer votre réinscription en ligne dans les cas suivants :

- Étudiants s'inscrivant pour la 1ère fois à un diplôme ou une filière;
- Étudiants en réorientation ou changement de filière;
- Étudiants ayant quitté l'Université Hassan II de Casablanca depuis au moins 1 an.

Informations:

Votre réinscription à l'établissement sera prise en compte quand le message **«*Votre réinscription administrative a été enregistrée avec succès*»** sera affiché à l'écran.

Pour tout complément d'information ou toute interrogation survenue au cours de la réinscription, veuillez contacter le service de scolarité de votre établissement

Conditions générales d'utilisation :

Les règles de la réinscription administrative sont régies par les normes pédagogiques nationales et les normes pédagogiques complémentaires de l'université Hassan II.

Les données à caractère personnel vous concernant, font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par l'université Hassan II de Casablanca destiné à assurer la réinscription administrative des étudiants et à établir des statistiques pour l'université.

Si vous souhaitez rectifier vos données personnelles et avoir des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service de scolarité de votre établissement.

Continuer

Cliquez sur « Continuer » pour passer à l'étape suivante

Écran 2 : Informations personnelles et pédagogiques

Sur cet écran, figure vos informations personnelles ainsi que votre résumé pédagogique dans son intégralité avec le nombre de modules validés et de modules non validés.

N.B : Vous pouvez à tout moment consulter « Mon dossier pédagogique » dans l'onglet « Pédagogie » de l'ENT pour vous renseigner sur les détails des semestres.

Si les informations vous concernant ne correspondent pas à votre situation, vous pouvez prendre contact avec le service scolarité de votre établissement.

Informations personnelles et pédagogiques

Code Etudiant: [.....]

Nom: [.....]

prénom: [.....]

Genre: [..]

Date de naissance: [.....]

Etablissement: [.....]

Filière: [.....]

Historique des semestres:

Semestre	Validation	Nombre de modules validés	Nombre de modules non validés
1	validé		
2	validé		
3	non validé		
4	validé		

Pour plus de détails, veuillez consulter "Mon dossier pédagogique" dans l'onglet "Pédagogie"

Commencer la réinscription

↑

Cliquez sur « Commencer la réinscription »
pour passer à la section suivante

Attention :

Si vous visualisez le message ci-dessous, c'est que vous n'êtes pas autorisé à faire une réinscription administrative automatique.

Selon le cahier de norme pédagogique national, vous ne pouvez pas vous réinscrire plus qu'une fois à un module non validé, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement.

Selon vos notes et validations, vous devez déposer une demande de dérogation auprès de votre établissement

Si vous n'êtes pas concerné(e) par la dérogation, vous accédez ensuite à l'écran suivant :

Ecran 3 : Vérification assurance

Vous avez le choix de vérifier la validité de votre assurance par Code Assurance ou CIN.

Situation Assurance

La souscription à une assurance est obligatoire pour effectuer la Réinscription Administrative
Pour plus d'informations visiter le lien

Vérification assurance par:

CIN
 Code Assurance

CIN:

Numéro d'assurance:

* Vous pourrez souscrire à une autre assurance autre que le produit conventionné par l'UH2C. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec votre établissement pour une réinscription en présentiel

Vérifier votre assurance

Si votre numéro de CIN qui s'affiche dans le champ « CIN » est correcte, laissez coché le choix « CIN » puis cliquez sur le bouton « Vérifier votre assurance »

Sinon, cochez le choix « code assurance » et saisissez votre code assurance figurant sur le certificat d'assurance. Cliquez en suite sur le bouton « Vérifier votre assurance »

Si l'opération de vérification d'assurance se fait avec succès, le message suivant apparaît :

Situation Assurance

Votre assurance a été vérifiée avec succès et enregistrée

Confirmer votre réinscription administrative

Cliquez sur le bouton « Confirmer votre réinscription administrative »

Attention :

En cas de problème de validité d'assurance, vous ne pouvez pas continuer la réinscription en ligne :
- Si vous visualisez le message ci-dessous, c'est que les données entrées ne correspondent pas à une assurance valide.

Données non trouvées, veuillez souscrire à une assurance - Code erreur 404

Assurez-vous que les données indiquées sont correcte. Nous vous recommandons aussi de souscrire à une assurance, si vous ne l'avez pas encore fait ([consulter le site web de l'UH2C](#)).

- Lorsque ce message est affiché :

Assurance expirée

Vous n'avez pas souscrit à une assurance au titre de l'année universitaire 2019-2020.

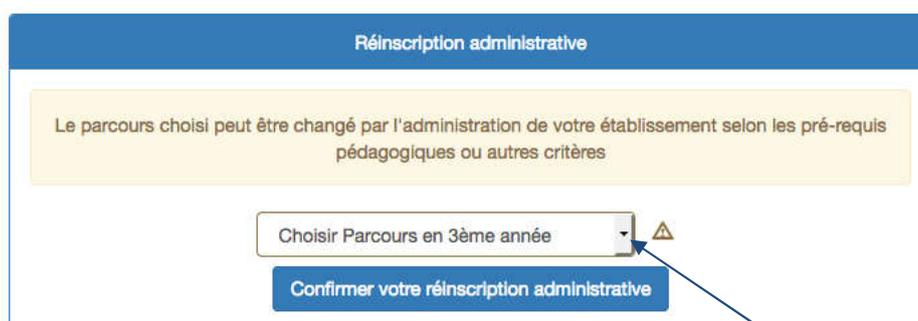
Ecran 4 : Confirmation de la réinscription administrative

Suite à votre confirmation, vous êtes réinscrit(e) administrativement dans votre établissement au titre de l'année universitaire 2019-2020.



Si vous souhaitez télécharger le reçu de confirmation, cliquez sur le bouton « Télécharger le reçu »

N.B : Si vous êtes concerné(e) par le choix de parcours (Inscription à la troisième année) , vous accédez à la page suivante avant de confirmer votre réinscription administrative :



Choisissez le parcours souhaité et cliquer sur « Confirmer votre réinscription administrative »

La dernière étape pour compléter votre inscription à l'université consiste à vous inscrire au service de l'Assurance Maladie Obligatoire à travers l'espace AMO de l'ENT ou directement à partir de la section AMO.

AMO Assurance Maladie Obligatoire

La souscription à la couverture médicale de base est obligatoire pour tous les inscrits à l'université. Pour accéder au panier de soins fourni par La Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS), vous êtes invité(e) à faire une inscription à l'Assurance Maladie Obligatoire sur l'espace AMO de votre ENT, si vous souhaitez vous inscrire dès maintenant cliquez sur [Continuer](#)